

Réaction de l’APEX au neuvième rapport du Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction (Comité Stephenson)

L’APEX accueille avec plaisir [le Neuvième Rapport du Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction \(Comité Stephenson\)](#) qui formule de nombreuses recommandations excellentes, surtout au sujet du recrutement que l’APEX considère également très important.

Il est utile de noter que le maintien en poste des cadres supérieurs d’expérience actuels est beaucoup plus traité comme un fait accompli que réellement étudié dans ce rapport, et il semble surtout examiné dans le cadre de la stratégie proposée de gestion des compétences et de la rationalisation des pratiques en matière de ressources humaines. L’APEX accueillerait et soutiendrait tout futur complément sur le renouvellement qui reconnaîtrait la valeur des cadres supérieurs actuels qui ne prévoient pas prendre leur retraite avant plusieurs années. Ces cadres supérieurs peuvent en effet jouer un rôle extrêmement important dans la transition entre la fonction publique d’aujourd’hui et la fonction publique renouvelée de demain en transférant le savoir et en préservant la continuité, la stabilité et le respect de normes élevées de professionnalisme et d’excellence en gestion. La recommandation du Comité à l’effet que « le recrutement et le maintien en poste des personnes à fort potentiel aux niveaux supérieurs soient fondés sur la capacité quels que soient l’âge et l’expérience des candidats et que des mécanismes de soutien adéquats soient mis en place, par exemple, un système de « compagnonnage » et le recours aux connaissances et à l’expérience des cadres supérieurs du secteur public et du secteur privé » est particulièrement encourageante.

Le rapport recommande la modernisation des indemnités de départ des cadres supérieurs, un dossier que l’APEX a défendu auprès du Comité. Nous sommes donc heureux de constater que cette question importante a été incluse. Nous appuyons aussi fortement la recommandation du Comité sur l’élaboration d’outils qui permettront de faciliter la transition des cadres supérieurs affectés à l’extérieur de la fonction publique fédérale dans le respect de l’équité procédurale.

C’est avec plaisir également que l’APEX constate que le Comité Stephenson souligne dans son rapport, l’importance de la conciliation travail-vie privée dans ce rapport et surtout qu’il fait une mention spécifique de la Troisième Étude de l’APEX sur la santé et le bien-être des cadres supérieurs lancée à l’automne 2007. C’est une excellente nouvelle pour nous d’apprendre que le Comité Stephenson déterminera s’il y a lieu de faire des recommandations lorsque le sondage et l’étude seront terminés. L’APEX se réjouit à l’idée de partager les résultats de cette étude avec le Comité, la collectivité des cadres supérieurs et d’autres un peu plus tard cette année.